

**Mairie de SERILHAC  
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 août 2014**

*L'an deux mil quatorze, le dix-huit août à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.*

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 11 août 2014*

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Procurations :

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Delphine GADAUD, Christiane VERLHAC BARRE, Karine TERROU,

Conseillers Absents : Elodie ROUGIER

Procurations :

Secrétaire de séance : Delphine GADAUD

*Ordre du jour :*

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil du 11 juillet 2014*
- *Travaux voirie 2014*
- *Rapport sur le prix et la qualité de l'eau exercice 2013 / Syndicat de Roche de Vic*
- *Achat débroussailluse*
- *Décision modificative*
- *Acception nouveaux statuts du Syndicat de Roche de Vic (adhésion de la CABB pour la Commune de Turenne)*
- *Formation BAFA pour le contrat d'avenir*
- *Questions diverses*

Mr le maire informe l'assemblée qu'une délibération est rajoutée à l'ordre du jour : Attribution de biens de section.

**OBJET : VOIRIE 2014**

Mr le Maire informe l'assemblée du montant total définitif pour les travaux de voirie 2014 : le devis de l'entreprise EUROVIA s'élève à 25994.05 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter ce devis
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour son application

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des eaux de Roche de Vic, exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce sur ce rapport par 9 abstentions et 1 voix contre.

**OBJET : ACHAT DEBROUSSAILLEUSE**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'acheter une débroussailleuse pour les service technique de la Commune ; un devis a été demandé à l'entreprise Menue Culture à Brive : le montant est de 694.40 € HT soit 833.28 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter ce devis
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire une décision modificative afin de pouvoir payer la débroussailleuse

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter cette décision modificative

**OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DE ROCHE DE VIC**

Mr le Maire informe l'assemblée de l'adhésion de la CABB pour la Commune de Turenne au Syndicat de Roche de Vic ; des nouveaux statuts ont été rédigés.

Il convient donc au Conseil Municipal d'accepter ces nouveaux statuts

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter ces nouveaux statuts

**OBJET : FORMATION BAFA**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire passer le BAFA à notre contrat d'avenir. L'organisme est le CEMEA Limousin.

La formation aura lieu pendant les vacances de la Toussaint du 25 octobre au 1er novembre 2014.

Le coût est de 552€ en pension complète.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter cette proposition et
- d'autoriser Mr le Maire à signer tout document s'y référant

**OBJET : ATTRIBUTION DE BIENS DE SECTION annule et remplace la**

**82/2014**

Après concertation avec Me Maisonneuve, Avocate et l'association ASASC, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité d'attribuer des terres agricoles sur les biens de sections de Laumond à Mme Larivée Yvette.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'accepter la possibilité d'attribuer des biens de sections de Laumond à Mme Larivée Yvette

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Des personnes se plaignent de chats errants, la mairie les a orientées vers la SPA de Chameyrat.
- Mme Rougier Elodie sera le référent communication et fera passer toutes les informations à Caroline Moulène.
- Une réunion de la commission voirie est programmée pour le 20/9/2014 pour les panneaux d'information.

FIN DE SEANCE A 22H45